EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI/MED ECP1/7
21 mars 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Première réunion du Comité exécutif de coordination

Athènes (Grèce), 26-27 février 2008

RAPPORT

PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

PAM/PNUE
Athènes, 2008

Introduction

Suite à l'approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008) du Document sur la gouvernance prévoyant la mise en place d'un Comité exécutif de coordination (ECP) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), la première réunion dudit Comité s'est tenue les 26 et 27 février 2008 dans les locaux de l'Unité de coordination du PAM à Athènes (Grèce). La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM; y ont pris part les Directeurs de tous les Centres d'activités régionales (CAR), le Coordonnateur du MED POL et le Coordonnateur du Programme des 100 sites historiques. La liste complète des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Ouverture de la réunion

En ouvrant la réunion du Comité exécutif de coordination, le Coordonnateur du PAM a exposé ses vues sur le rôle et les objectifs du CEC en accomplissement de son mandat et en réponse aux attentes des Parties contractantes, compte tenu du Document sur la gouvernance. Il a également mis au courant les participants des principaux résultats de la réunion du Conseil d'administration du PNUE tenue à Monaco la semaine précédente, en appelant notamment l'attention sur l'approbation par le Conseil d'administration des orientations stratégiques à moyen terme comme base du programme de travail du PNUE.

Adoption de l'ordre du jour

La réunion a adopté son ordre du jour, avec son emploi du temps, tel que reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Mandat du CEC

Après un débat et échange de vues sur le mandat du CEC, la réunion a approuvé celui-ci, tel qu'il est énoncé à l'annexe III du présent rapport, et elle est convenue de le soumettre, pour accord, au Bureau des Parties contractantes.

Priorités thématiques intersectorielles à prendre en compte dans le programme indicatif de cinq ans et dans le programme de travail biennal

À la suite d'un débat sur l'importance d'un recensement des priorités thématiques intersectorielles à prendre en compte dans le programme indicatif de cinq ans et dans le programme de travail biennal, la réunion du CEC a abouti aux conclusions suivantes:

- le meilleur moyen d'élaborer des documents de cette nature consiste à adopter une approche "du bas vers le haut";
- une nette distinction doit être faite entre les questions intersectorielles ou transversales et les priorités thématiques du PAM;
- les questions intersectorielles proposées doivent se rapporter au domaine de compétence du PAM, à son mandat, et être de nature stratégique;

- la Convention et ses Protocoles, la SMDD, les politiques sectorielles régionales adoptées par les Parties contractantes et, en particulier, les décisions adoptées à Almeria, doivent servir de base à la définition des priorités thématiques pour chacune des composantes du PAM. Toutes les composantes du PAM doivent identifier ces priorités thématiques en vue de les mettre en débat lors de la deuxième réunion du CEC.

La réunion du CEC a décidé que les thèmes suivants seraient pris en compte en vue d'une éventuelle inscription sur la liste des questions prioritaires intersectorielles pour le PAM:

- Changement climatique (CAR/PB)
- Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (INFO/RAC et CAR/PB)
- Production et consommation durables (CAR/PP)
- Gestion durable des ressources naturelles (CAR/ASP)
- Tourisme durable (CAR/PB)
- Gestion des déchets (REMPEC)
- Énergie (CAR/PB)
- Eau (CAR/PB)
- Atténuation des risques côtiers (CAR/PAP).

S'agissant des deux premières questions transversales (changement climatique et Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable), le CAR/PB et l'INFO/RAC établiront les grandes lignes de propositions de projet pour communication aux membres du CEC et examen à la deuxième réunion du CEC.

Pour les autres questions transversales proposées, les CAR concernés devront préparer et transmettre au CEC des notes d'information pour examen à la deuxième réunion du CEC.

Mise en œuvre des décisions de la Quinzième réunion des Parties contractantes

Tous les membres du CEC ont informé la réunion des dispositions prises pour mettre en œuvre les actions énoncées dans la Déclaration d'Almeria. L'attention a été appelée sur les éventuelles difficultés relatives à la préparation d'études concertées visant à estimer la valeur économique des produits issus des écosystèmes marins et côtiers et des services rendus par ceux-ci. Le CAR/PAP, le CAR/PB et le CAR/ASP exécuteront cette tâche.

L'Unité de coordination proposera un projet de document énumérant les dispositions et les actions nécessaires à la compilation d'indicateurs d'efficacité et elle le soumettra pour examen à la prochaine réunion du CEC.

Il a été convenu d'examiner à la prochaine réunion du CEC les activités relatives à l'application de l'approche écosystémique en Méditerranée. Le Consultant qui a établi la feuille de route approuvée à Almeria sera invité à y prendre part.

La réunion du CEC est convenue de lancer le processus d'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, avec la participation de toutes les composantes du PAM. Le CAR/PB coordonnera cette tâche, en envisageant notamment les négociations prometteuses dans lesquelles il est engagé pour réunir un financement. À cet égard, le CAR/PB préparera un synopsis pour examen et approbation par la deuxième réunion du CEC.

Audit de gestion financière

En application du Document sur la gouvernance, qui préconise un audit et un bilan de la gestion financière du PAM, le mandat correspondant a été approuvé par le CEC, tel qu'il figure à l'annexe IV du présent rapport. La réunion du CEC a décidé d'ajouter aux objectifs une évaluation des coûts, avantages et/ou inconvénients qu'il y aurait à conférer un statut international aux CAR. Le Secrétariat soumettra le mandat ci-joint au Bureau pour examen.

Critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD

Les critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD parmi la communauté universitaire et les organisations intergouvernementales, et de sélection d'experts éminents, établis par le Secrétariat, ont été approuvés tels qu'ils figurent à l'annexe V au présent rapport.

Quinzième réunion des Parties contractantes – enseignements tirés

À l'issue d'un débat sur les enseignements tirés de la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008), il a été convenu qu'il y a lieu d'améliorer ce type de réunion pour en accroître l'efficacité et la qualité et assurer la participation d'un plus grand nombre de ministres. Le CEC est notamment d'avis que:

- le Segment ministériel devrait être complété par l'organisation de tables rondes qui encourageraient et permettraient de plus amples discussions entre les ministres;
- il est possible et souhaitable d'abréger d'une journée la durée de la réunion;
- les décisions qui ont déjà été convenues par la réunion des Points focaux du PAM devraient être adoptées "en bloc";
- l'organisation, pour la première fois, d'une exposition représente un acquis positif qui devrait être étoffé de nouveaux éléments à l'avenir;
- des efforts nécessaires devraient être faits pour assure une couverture et une participation plus larges des médias méditerranéens.

À l'issue du débat, la réunion est convenue que l'Unité de coordination devra établir un document succinct récapitulant les propositions ci-dessus et les soumettre pour examen à la prochaine réunion du Bureau.

Questions diverses

La réunion a abordé les autres questions suivantes:

1. Les contributions au rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le PAM devraient être préparées sous une forme différente de celle en usage dans le passé, et elles devraient prendre en compte les fiches d'activités du programme de travail adopté à Almeria, avec des propositions de nature politique pour examen par le Bureau, s'il y a lieu.
2. La nécessité d'une application harmonieuse et suivie du PAC "Maroc" et du PAC "Espagne" a été soulignée. À cet égard, la participation complète de tous les partenaires concernés est essentielle.
3. Dans l'exécution du projet SMAP, le CAR/PAP et le CAR/PB devraient œuvrer de concert en vue d'assurer sa conclusion fructueuse d'ici la fin 2008. Dès que possible, la nécessité d'une éventuelle prolongation du projet de trois mois au maximum devrait être établie, et une demande en ce sens devrait être transmise à l'Union européenne (UE).

4. À la fin du mois de mai prochain, un atelier régional de haut niveau sur la politique en matière de GIZC se tiendra en Sardaigne avec la participation d'"Ambassadeurs du Littoral".
5. L'Unité de coordination et l'INFO/RAC solliciteront des informations auprès des Parties contractantes concernant la désignation de Points focaux de l'INFO/RAC.
6. Il est prévu que le Projet du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) sera lancé prochainement, après son approbation par la Directrice générale du FEM.
7. La deuxième réunion du CEC se tiendra à Malte les 29 et 30 mai 2008 et sera accueillie par le REMPEC.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	**Mr Paul Mifsud** MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr **Mr Francesco Saverio Civili** MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr **Ms Tatjana Hema** Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr
REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	**Mr Frédéric Hebert** Director Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) Manoel Island, Gzira GZR 03, Malta Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)	**Mr Henri-Luc Thibault** Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail:hlthibault@planbleu.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	**Mr Ivica Trumbic** Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	**Mr Abderrahmen Gannoun** Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	**Ms Virginia Alzina** Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org

INFO/RAC	**Mr Sergio Illuminato** Director General E-mail: s.illuminato@inforac.orgT Via E. Notarbartolo, 17 90141 Palermo, Italy Tel.: +39 06 85305147 Fax: +39 06 8542475
SECRETARIAT OF THE PROGRAMME FOR THE PROTECTION OF COASTAL HISTORIC SITES (100HS)	**Mr Daniel Drocourt** Coordinator Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille 10 ter square Belsunce, 13001 Marseille, France Tel.: +33 491 907874 Fax: +33 491 561461 E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion – Exposé liminaire du Coordonnateur du PAM
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat du Comité exécutif de coordination
4. Proposition de programme indicatif de cinq ans
5. Mise en œuvre des décisions d'Almeria
6. Audit de gestion financière
7. Critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD
8. Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria – enseignements tirés
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la réunion

ANNEXE III

MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

Généralités

La Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) a approuvé le Document sur la gouvernance qui prévoit, entre autres, la mise en place d'un Comité exécutif de coordination (CEC) visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, la collaboration et la coordination dans l'ensemble du système du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Mandat

Eu égard aux objectifs et principes énoncés dans le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée, adopté en 1995, et dans le Document sur la gouvernance, approuvé par les Parties contractantes à leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne), et compte tenu également des mandats des Centres d'activités régionales tels que spécifiés dans les Protocoles ou dans les accords de pays hôte respectifs, le Comité exécutif de coordination a pour mission ce qui suit:

1. définir et proposer aux Parties contractantes un programme de travail de cinq ans mettant en relief les priorités et les objectifs sur la base de la Convention, de ses Protocoles, de la SMDD, des politiques thématiques régionales et des décisions des réunions des Parties contractantes;
2. préparer et proposer aux Parties contractantes un programme de travail biennal pour le PAM. Ce programme de travail reflète les priorités thématiques du PAM et détermine les questions intersectorielles, eu égard à la nécessité d'assurer la synergie et la complémentarité entre les composantes du PAM. Le programme de travail reflète aussi les activités menées par les diverses composantes du PAM, avec les allocations budgétaires proposées;
3. examiner l'état de la mise en œuvre du programme de travail et budget, et des décisions des réunions des Parties contractantes, et proposer les mesures et actions nécessaires à leur bonne exécution dans les délais voulus;
4. veiller au fonctionnement efficace du système d'information du PAM;
5. faire office d'organe d'échange de vues sur les questions politiques se rapportant au PAM ainsi que sur les méthodes et moyens de traiter les questions opérationnelles;
6. proposer au Bureau et aux réunions des Parties contractantes une plateforme cohérente d'action conjointe et de coopération avec d'autres initiatives et acteurs concernés aux niveaux régional et international.

Composition

Le CEC se compose des membres suivants: le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur adjoint, le Coordonnateur du MED POL et les Directeurs du REMPEC, du CAR/PB, du CAR/ASP, du CAR/PAP, du CAR/PP, de l'INFO/RAC et du Programme des 100 sites historiques. Dans le cas où ils ne peuvent prendre part aux réunions, les membres du CEC sont représentés par leurs adjoints. D'autres cadres de l'Unité de coordination et des CAR peuvent être invités à prendre part aux réunions du CEC.

Les réunions du CEC sont présidées par le Coordonnateur ou, en son absence, par le Coordonnateur adjoint. L'Unité de coordination assure le secrétariat des réunions du CEC.

Modalités de fonctionnement

Les membres du CEC se réunissent en principe quatre fois par an, à des dates convenues d'avance. Chaque réunion dure une ou deux journées en fonction de l'ordre du jour et elle est conduite d'une manière flexible, dans un souci de résultats et de bon rapport coût-efficacité. Entre les réunions, les membres du CEC entretiennent un contact constant en ayant recours aux techniques modernes de télécommunication.

Le CEC se réunit dans les locaux de l'Unité de coordination d'Athènes et des différents Centres à tour de rôle, ou bien immédiatement avant ou après d'autres réunions du PAM. Le secrétariat du Centre accueillant la réunion met à disposition les installations de conférence, notamment pour l'interprétation en anglais et en français, ainsi tout autre appui administratif requis. Les frais de voyage et d'hébergement sont assumés par les membres du CEC eux-mêmes.

Le CEC peut constituer des groupes de travail ad hoc sur des questions spécifiques, avec une tâche précise. Au besoin, des experts externes peuvent être associés.

Rapports

Le CEC établit un rapport sur ses délibérations et décisions, qui est rédigé en style télégraphique, point par point. Ce rapport est approuvé à la fin de chaque réunion, puis il est soumis au Bureau pour information. Les rapports des réunions du CEC sont affichés sur le site web du PAM et communiqués aux Points focaux du PAM.

ANNEXE IV

PROJET DE MANDAT

AUDIT DE PERFORMANCE ET DE GESTION FINANCIÈRE DU PAM ET DE SES COMPOSANTES

Généralités

Le programme de travail biennal et budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), y compris les frais administratifs et dépenses de fonctionnement de l'Unité de coordination et du MED POL, de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception du CAR/PP et de l'INFO/RAC, est financé principalement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Mediterranean Trust Fund, ou MTF).

Les contributions ordinaires des Parties contractantes au MTF constituent les principales sources de financement et sont le facteur le plus important dans le processus permettant d'assurer des ressources financières adéquates, stables et prévisibles pour la mise en œuvre du programme biennal. Les contributions ordinaires au MTF ont été stables au cours des 30 dernières années et elles représentent aujourd'hui 75,5% du total des ressources financières du PAM. Le solde se compose des contributions volontaires de la Commission européenne (CE), du Gouvernement hellénique, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des intérêts bancaires.

Un financement externe complémentaire sous forme de contributions spéciales versées par des gouvernements, la CE, le PNUE, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et d'autres agences de coopération ou organisations d'appui, est reçu tant par l'Unité de coordination que par les CAR pour financer des activités, services et équipements précis, tels que spécifiés dans des documents de projet individuels. Ces ressources complémentaires permettent au PAM et à ses composantes de réaliser d'autres activités qui, sinon, n'auraient pas été possibles.

Le PAM et ses composantes reçoivent également des contributions en nature de diverses sources, consistant principalement en l'appui dont bénéficient les CAR de la part des gouvernements qui les hébergent. Cet appui est essentiel au fonctionnement des CAR. L'accueil de réunions du PAM, sans frais pour le Secrétariat, constitue aussi un appui supplémentaire en nature qui est considérable. Faute de ces contributions en nature, le financement indispensable grèverait davantage les finances du PAM.

À leur Treizième réunion ordinaire à Catane, en 2003, les Parties contractantes sont convenues de ne pas augmenter le taux de leurs contributions ordinaires pour les deux exercices biennaux suivants 2004-2005 et 2006-2007, suite à leur décision d'adopter l'euro en remplacement du dollar comme monnaie de compte du PAM. À l'époque, un taux de change euro-dollar favorable s'était traduit par une augmentation du montant des contributions financières au MTF.

Aucune augmentation n'était non plus demandée pour l'exercice 2008-2009, et l'Unité de coordination et les composantes du PAM avaient dû établir leurs budgets sur la base d'une augmentation zéro. Il en était résulté une diminution de la part relative des fonds destinés

aux activités au profit des émoluments du personnel, avant tout pour procéder à un relèvement des traitements en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie.

En termes réels, les contributions des Parties contractantes au MTF sont en diminution alors que les ponctions exigées sur les fonds vont croissant. Comme le programme de travail devient plus ambitieux, la majeure partie des coûts de mise en œuvre de ses activités augmente en conséquence, en particulier les dépenses concernant la dotation en effectifs, les dispositifs opérationnels, l'appui aux activités du PAM dans les pays en développement, le concours d'experts et les services de consultants.

Les fonctions assumées par l'Unité de coordination et les composantes du PAM consistent avant tout en coordination, assistance technique et renforcement des capacités. Il n'entre pas dans le rôle du PAM de financer de grands projets matériels mais de catalyser un appui en vue d'accroître les capacités des Parties contractantes et de les aider ainsi à améliorer leurs moyens institutionnels, la gestion de leur milieu marin et de leurs zones côtières, et à sauvegarder la biodiversité.

Qui plus est, le Secrétariat ne génère aucune recette de ses activités. Comme on l'a vu plus haut, ses seules sources de financement sont les contributions ordinaires au MTF et les autres contributions volontaires ou spéciales. Il importe donc d'assurer un financement stable et durable des activités du PAM.

Pour répondre aux coûts sans cesse croissants de la mise en œuvre du programme de travail et des activités, le Secrétariat compte soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2009 une demande d'augmentation des contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2010-2011, pour autant qu'elle soit justifiée. À cette fin, il est envisagé de réaliser une évaluation des performances budgétaires du PAM et de ses composantes afin de déterminer à quels ajustements il conviendrait de procéder en ce qui concerne aussi bien les modalités d'obtention d'un financement que celles d'utilisation des fonds, avant qu'une décision finale soit prise sur l'opportunité de solliciter ou non une augmentation des contributions auprès des Parties contractantes.

Mandat et exposé de mission

Dans leur décision sur le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat de faire en sorte qu'un audit de la gestion financière du PAM et de ses composantes soit réalisé en 2008 par des organes spécialisés du PNUE en vue de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme.

Objectif général

L'exercice a pour objectif général de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme de même que de déterminer s'il serait justifié pour le Secrétariat de demander une augmentation des contributions ordinaires au MTF.

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques de l'audit de gestion financière sont à déterminer et/ou à proposer, à savoir:

- si l'allocation de fonds aux différentes composantes du PAM est à la mesure de leurs programmes de travail;
- si est justifié le niveau des contributions faites à partir du MTF en faveur d'autres organisations des Nations Unies pour mener des activités au nom du PAM;
- si les contributions financières provenant des autorités nationales et des organisations des Nations Unies en appui aux Centres d'activités régionales sont réalistes au regard de leurs engagements et possibilités;
- comment la synergie entre les composantes du PAM pourrait être renforcée au moyen de l'allocation de ressources financières;
- s'il est nécessaire de réaffecter des ressources financières existantes pour financer des activités prioritaires dans l'ensemble du programme de travail du PAM;
- quels sont les programmes et activités dont des problèmes et obstacles peuvent entraver la mise en œuvre;
- si les ressources disponibles sont employées avec économie et efficacité;
- comment le PAM et ses composantes pourraient mobiliser un financement complémentaire non conventionnel;
- si une demande d'augmentation des contributions ordinaires au MTF serait justifiée en tenant compte également des nouvelles activités importantes entreprises par le PAM sur la base des décisions pises par la réunion des Parties contractantes;
- quels seraient les avantages et inconvénients de l'octroi au CAR d'un statut international, comme il est demandé dans le Document sur la gouvernance.

Résultats et responsabilité

Au cours de cet exercice, des entretiens auront lieu avec le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur du MED POL, les Administrateurs de programme, le Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds et les Directeurs des Centres d'activités régionales. Des visites à l'Unité de coordination à Athènes et aux différents CAR pourront aussi être nécessaires. En tout cas, une coopération complète s'instaurera avec les fonctionnaires concernés du PNUE afin de faciliter leur tâche. Un calendrier de ces réunions et visites sera établi à l'avance et convenu par tous les responsables du PAM associés à l'audit financier.

Des consultations avec les institutions des Nations Unies qui entretiennent une relation de travail étroite avec le PAM et ses composantes et avec certains des partenaires du PAM, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), sont également recommandées. Ces consultations aideront à définir les priorités sur lesquelles le PAM devrait centrer son attention et auxquelles il devrait allouer ses ressources financières.

Les résultats attendus de cette mission concernent les performances de gestion budgétaire de l'Unité de coordination, y compris le MED POL et les CAR, et l'utilisation efficace et rentable des ressources du MTF. Le rapport déterminera aussi si le niveau actuel d'activité peut être soutenu avec le niveau actuel de financement ou si des ressources additionnelles sont nécessaires.

Cette mission sera menée sous la direction et la supervision générales du Comité exécutif de coordination du PAM.

Durée et calendrier

La mission devrait démarrer au début 2008 et être achevée d'ici la fin de cette même année. Un projet de rapport final sera soumis pour examen et évaluation au Comité exécutif de coordination trois mois au moins avant sa finalisation. Le rapport final, assorti d'observations du Comité exécutif de coordination, sera soumis au Bureau pour examen lors de sa première

réunion au début 2009, avant d'être transmis aux Parties contractantes afin qu'elles puissent prendre en considération les recommandations formulées, lesquelles sont susceptibles d'avoir des incidences pour l'établissement de leurs budgets nationaux concernant l'exercice financier 2010-2011.

ANNEXE V

PROJET

CRITÈRES DE SÉLECTION ET MÉTHODE DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS REPRÉSENTANT DE NOUVELLES CATÉGORIES DE MEMBRES DE LA CMDD

Généralités

Le présent document est régi par les décisions adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), en particulier celles contenues dans le Document sur la gouvernance qui concernent la composition de la CMDD (Décision IG 17/4).

La CMDD est un lieu de débat et d'échange de données d'expérience sur les questions de développement durable qui préoccupent toutes les parties intéressées de la région méditerranéenne. Il serait par conséquent approprié de faire participer à ses travaux la plus grande diversité possible d'acteurs nationaux, afin d'assurer la plus large diffusion possible des concepts dont elle encourage l'adoption.

En plus des représentants des Parties contractantes, des autorités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs socio-économiques, il a été convenu d'accueillir au sein de la Commission trois nouvelles catégories représentant :

- la communauté scientifique;
- des organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable;
- des experts éminents spécialisés dans les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD.

Pour mettre en application la décision, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de proposer au Bureau des Parties contractantes, pour approbation, après consultation préalable des Points focaux du PAM et des membres de la CMDD, les critères et procédures de sélection des membres de la CMDD provenant de la communauté scientifique et universitaire, des organisations intergouvernementales, et des experts éminents, ainsi que le prévoit le Document sur la gouvernance.

Comme il est indiqué dans le rapport d'Almeria, en fixant les critères et procédures proposés pour la sélection des représentants des nouvelles catégories, des efforts devraient être faits pour assurer la participation de représentants tant du secteur de l'environnement que de celui du développement en rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion de la CMDD, et aussi pour veiller à une représentation géographique appropriée et à la participation des médias, conformément à la demande des Parties contractantes.

1. Critères

Crières généraux

- *avoir une vision large et une vocation méditerranéenne;*
- *représenter une communauté de connaissance ou un réseau national ou méditerranéen, ou en être un membre actif;*
- *posséder les compétences voulues sur les questions d'intérêt pour la CMDD, notamment les domaines prioritaires et les questions intersectorielles;*
- *être actif dans le domaine du développement durable;*
- *être soucieux de partager et échanger avec d'autres membres leur expertise et leurs données d'expérience, à l'occasion des réunions de la CMDD et dans les périodes intersessionnelles (par exemple dans le cadre de la contribution à des groupes de travail spécifiques);*
- *être désireux de s'engager à mettre en œuvre la SMDD dans leur domaine d'influence;*
- *témoigner d'un intérêt manifeste et d'une participation effective aux activités méditerranéennes.*

Critères spécifiques pour la communauté scientifique

- *être l'auteur d'une liste significative de publications dans des domaines se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD: énergie et changement climatique; information et communication; gestion intégrée du littoral; gestion de la demande en eau, pollution marine; indicateurs de développement durable; tourisme durable; agriculture durable; développement urbain;*
- *être au fait du programme de travail et des activités du PAM;*
- *être au fait du système de Barcelone;*
- *avoir contribué ou contribuer régulièrement à une meilleure compréhension des questions environnementales, sociales et économiques en jeu dans la région dans le cadre de travaux de recherche appliquée coopérative ou d'un enseignement.*

Critères spécifiques pour les organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable

- *participer à des programmes importants à l'échelon régional ou national se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD;*
- *participer à des cadres de coopération, dispositifs, politiques ou mécanismes de financement régionaux ou sous-régionaux.*

Critères spécifiques pour les experts éminents

- *être des personnalités méditerranéennes marquantes et reconnues dans les domaines environnemental, social ou économique;*
- *exercer une influence politique notoire au niveau régional ou national;*
- *entretenir des liens avec des décideurs et des dirigeants politiques.*

2. Méthodes de désignation

Au cours du processus de sélection pour les catégories "communauté scientifique" et "experts éminents", le principe d'une représentation géographique équilibrée entre le Nord, le Sud, l'Ouest et l'Est est rigoureusement observé.

Communauté scientifique

Les représentants de la communauté scientifique sont sélectionnés sur la base de propositions faites par les composantes et les partenaires du PAM qui transmettent les candidatures au Secrétariat du PAM. Des candidatures spontanées peuvent également être sollicitées et examinées par le Secrétariat.

Organisations intergouvernementales

Les représentants des organisations intergouvernementales sont sélectionnés sur propositions faites par le Secrétariat du PAM, lequel sollicite directement des candidatures.

Experts éminents

La cooptation est encouragée parmi les Parties contractantes. Des manifestations d'intérêt sont sollicitées directement par le Secrétariat du PAM.